

DECRET N° 83/640 du 25/7/1983

Portant nomination de Monsieur BANDO-MONGOMINA
Gaston Gervais en qualité de Directeur de la
Formation Continue.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
- (/u le Décret n° 82/843 du 16 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère de l'Education Nationale ;
- (/u le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les Attributions des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 relatif au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 susvisé ;
- (/u le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur BANDO-MONGOHINA Gaston Gervais, Inspecteur de l'Enseignement Fondamental de 1er Degré (I.E.F. 1) de 2è Echelon est nommé Directeur de la Formation Continue ;

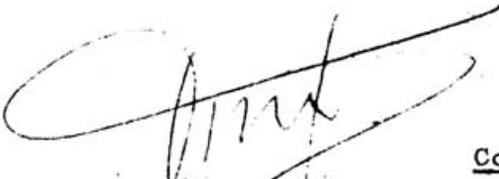
ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret ;

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Juillet 1983

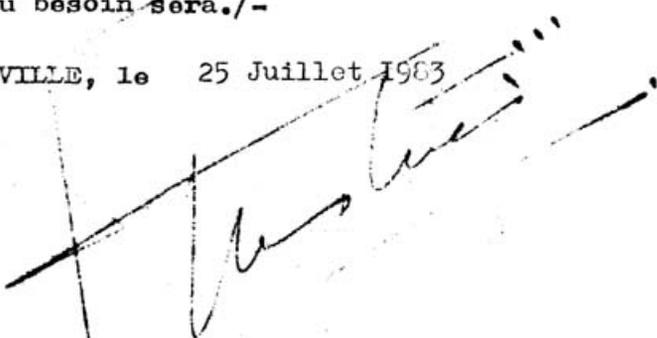
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIGNA.-


COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

P.C. Le Ministre des Finances,
Le Ministre des Travaux Publics
et de la construction


Commandant Benoit HOUFFELE-INGOLLO

